

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes VAL DE CHER-CONTROIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, sous la Présidence de Monsieur PAOLETTI Jacques, le Président.

Etaient présents : Les délégués des communes de :

ANGE	BLONDEAU Patrice (suppléant)		
CHATEAUVIEUX	SAUX Christian	NOYERS/CHER	
		OISLY	ROSET Jean-Jacques
CHATILLON/CHER	POMA Alain	PONTLEVOY	OLIVIER Christine
	LHUILIER Laure	POUILLE	GOUTX Alain
CHEMERY	THEVENET Anne-Marie	ROUGEOU	JOULAN Bénédite
CHISSAY-EN-TOURAINE	---		CARNAT Eric
CHOUSSY	GOSSEAU Thierry	SAINT-AIGNAN	TROTIGNON Xavier
	BRAULT Jean-Luc		GOMES Zita
	DELORD Martine	SAINT-GEORGES/CHER	PAOLETTI Jacques
	LEGOUY Quentin		VAILLANT Dominique
	CORNEVIN Bernard		ROBIN Jacqueline
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	---	SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	LEPLARD Michel
	---	SAINT-ROMAIN/CHER	---
	---	SASSAY	CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre
	---	SEIGY	ESNAULT Jean-Luc (suppléant)
COUDES	RABUSSEAU Jean-Pierre		
COUFFY	BRAULT Patrice (suppléant)		COCHETON Stella
FAVEROLLES/CHER	RACAULT Olivier		
FRESNES	OLLIVIER Anne-Marie (suppléante)		SOMMIER Vincent
GY-EN-SOLOGNE	BAILLEUL Franck		
LASSAY/CROISNE	GAUTRY François	SELLES-SUR-CHER	GAUTHIER Michèle
MAREUIL/CHER	GOINEAU Annick		
MEHERS	---		CLERC Guillaume
MEUSNES	GIBAUT Patrick		
MONTHOU-SUR/CHER	MARINIER Jean-François		DOUSSAUD Guy
	HÉNAULT Damien		
MONTRICHARD-VAL-DE-CHER	THELLIER Claude	SOINGS/EN-SOLOGNE	BIETTE Bernard
	ESNARD Dominique		DELALANDE Anne-Marie
	MOREAU Isabelle	THESEE	PAVONE Sylvie (suppléante)
		VALLIERES-LES-GRANDES	LACROIX Eric

Etaient absents excusé(e)s :

Les délégué(e)s des Communes de : ANGE : M. BOISGARD Daniel – CHISSAY-EN-TOURAINE : M. PLASSAIS Philippe – LE CONTROIS-EN-SOLOGNE : Mme MICHOT Karine – Mme POUILLAIN Anne-Laure - M. MARTELLIERE Eric – M. BARON Hervé – COUFFY : M. EPIAIS Jean-Pierre – FRESNES : M. TORSET Philippe – MEHERS : M. LIONS Gilles – NOYERS/CHER : M. SARTORI Philippe – Mme BOUHIER Sylvie – OISLY : Mme DANIAU Florence – SAINT-ROMAIN/CHER : M. TROTIGNON Xavier – SEIGY : Mme PLAT Françoise – THESEE : M. CHARLUTEAU Daniel -

Absent(e)s ayant donné procuration : M. PLASSAIS Philippe à M. PAOLETTI Jacques – Mme MICHOT Karine à Mme DELORD Martine – M. SARTORI Philippe à Mme COCHETON Stella - Mme BOUHIER Sylvie à M. ROSET Jean-Jacques

Sont arrivés en cours de séance : Point 1 : M. GOSSEAU Thierry (17 h 50) – Point 4 à 26 : M. RABUSSEAU Jean-Pierre (17 h 58) et Mme MOREAU Isabelle (18 h 00)

Madame THEVENET Anne-Marie est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N°22S25-6

REVISION DU DISPOSITIF D'AIDES A L'APPRENTISSAGE

Depuis 2016, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » la Communauté a mis en place un dispositif d'aide financière en sus des aides publiques pour les entreprises, employeurs et les collectivités du territoire communautaire qui recrutent un ou des apprentis.

Depuis ce dispositif a été régulièrement révisé pour maintenir la dynamique de l'apprentissage en Val de Cher-Controis (27/03/2017, 26/02/18, 3/06/2019 et 16/12/24) afin de s'adapter aux évolutions réglementaires et aux dynamiques territoriales.

Dans un contexte marqué par :

- la persistance de tensions sur le marché du travail, notamment pour certains métiers en tension,
- l'importance stratégique de l'apprentissage comme levier d'insertion professionnelle et de transmission des savoir-faire,

il apparaît pertinent de réviser une nouvelle fois ce dispositif en élargissant son champ d'application notamment en intégrant une subvention spécifique de 750 € pour les contrats d'apprentissage d'une durée comprise entre 6 mois à 1 an.

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 et L. 1511-1 et suivants,

Vu les statuts communautaires en vigueur,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, réunie le 3 septembre 2025, émis sur le projet de dispositif d'aide à l'apprentissage applicable aux entreprises et employeurs du territoire,

Considérant l'importance pour l'attractivité du territoire communautaire de doter la Communauté de Communes d'un dispositif d'aide à l'apprentissage,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Décide** d'adopter le nouveau dispositif d'aide à l'apprentissage **ci-annexé**.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget principal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre

Le Controis-en-Sologne, le 23 septembre 2025

Le Président
Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accuse de réception en préfecture

041-200072064-20250922-22S25-6-DE

Date de télétransmission : 29/09/2025

Date de réception préfecture : 29/09/2025

Et de la publication/notification le